

Note de présentation brève et synthétique

Compte Administratif 2021

- mise à jour du 22/03/2022 -

Réunion du Conseil Municipal du 22/03/2022



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



Préambule

Compte Administratif

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées, mais non payées (Restes à Réaliser : RAR).

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif.

La sincérité des réalisations s'apprécie par comparaison avec les résultats du compte de gestion établi par la Trésorerie, qui doivent être rigoureusement identiques. Une vérification est faite chapitre par chapitre et article par article ainsi que sur les résultats de clôture de l'exercice.

Le Compte administratif est présenté par le Maire au Conseil Municipal ; par contre dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président (en principe c'est le doyen d'âge ou l'Adjoint au Maire chargé des finances).

Lors du vote du compte administratif, le Maire doit se retirer et ne pas prendre part au vote.

Compte de Gestion

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui est chargée d'encaisser les recettes et de régler les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder.

Principe de séparation de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésorier)

L'ordonnateur demande (prescrit) l'exécution des recettes et des dépenses.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La section de Fonctionnement

comporte des dépenses et des recettes régulières récurrentes et annuelles n'ayant aucun impact sur le patrimoine.

(Exemple : les charges de personnel, les fournitures, les carburants, l'électricité, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les dotations, le produit des impôts locaux...)

La section d'Investissement

comprend des dépenses et des recettes qui vont avoir un impact sur le patrimoine de la collectivité.

(Exemple : achat de véhicule, bureau, matériel, les constructions de bâtiments, de routes, les réseaux, le remboursement du capital des emprunts...)



Affectation du résultat

A l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion, l'excédent de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

L'affectation de résultat n'est possible que s'il y a un excédent de fonctionnement.

*Il est obligatoire de couvrir **en priorité** le déficit d'investissement, si déficit il y a, en affectant obligatoirement à l'article 1068 (réserves réglementées) le montant qui compense le déficit.*

Le reliquat peut ensuite être affecté, soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

*A noter que l'affectation via le 1068 (fonds transférés à la section d'investissement) est **définitive**. Celle-ci doit être décidée pour couvrir un besoin réel de financement de la section d'investissement et non pour équilibrer le budget.*

La comptabilité M14, permet de couvrir le déficit, l'année après les réalisations, elle préconise de reporter la totalité de cet excédent en section de fonctionnement.

A ce moment-là, cela permet d'alimenter les chapitres budgétaires 023 (virement à la section d'investissement) et 021 (virement de la section de fonctionnement) qui équilibrent la section d'investissement.

Dans ce cas précis, les comptes 023 et 021 ne donnent lieu qu'à des prévisions sans exécution ; alors que pour l'article 1068, la recette est réalisée par l'émission d'un titre de recettes dans l'année.



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	331 011,62 €	283 083,08 €	278 027,51 €	240 881,88 €	256 306,99 €
012 - Charges de personnel	467 804,54 €	440 302,95 €	450 749,28 €	446 415,77 €	460 288,26 €
014 - Atténuations de produits	828,00 €	21 949,05 €	226,50 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	118 834,77 €	119 918,67 €	116 275,65 €	112 135,98 €	121 303,12 €
66 - Charges financières	24 317,25 €	22 864,12 €	21 176,42 €	19 928,11 €	20 934,42 €
67 - Charges exceptionnelles	15,44 €	127 974,70 €	0,00 €	146,05 €	2 058,22 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	594,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	56 168,11 €	51 506,14 €	44 513,46 €	36 789,14 €	33 360,96 €
TOTAL Depenses (F)	998 979,73 €	1 067 598,71 €	910 968,82 €	856 296,93 €	894 845,97 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, carburant, animations médiathèque, cérémonies, fournitures travaux bâtiments et voirie, entretien véhicules, impôts, assurances, fournitures scolaires...

Ce chapitre reste stable depuis les 4 dernières années. On note, toutefois, sur l'exercice 2021, une augmentation des dépenses des repas cantine et des diverses procédures en cours (avocat, huissier...).

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel, il reste stable sur les 5 dernières années.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions aux associations, la contribution au SDIS, la subvention au CCAS, les créances admises en non-valeur et autres contributions.

Chapitre 66 – Charges financières

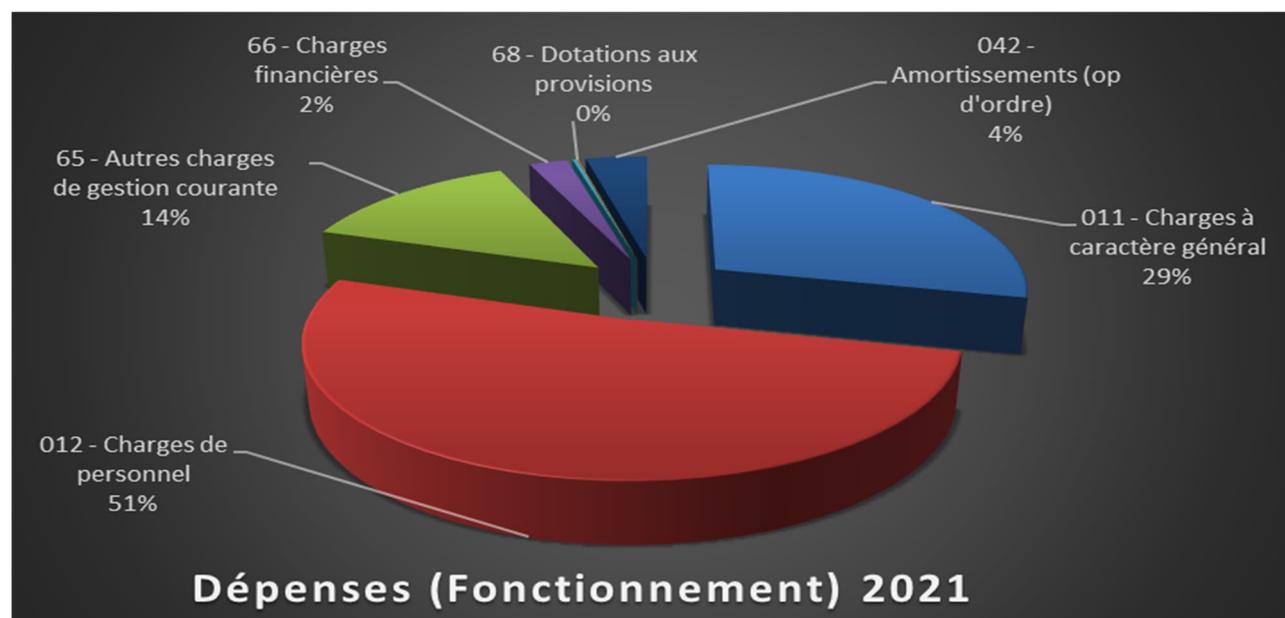
Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

La dotation aux provisions est une opération comptable qui consiste à constater : la dépréciation d'un actif ; une charge à payer ultérieurement.



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuations de charges	40 841,08 €	25 334,20 €	26 106,59 €	27 749,70 €	10 487,57 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	20 405,59 €	16 512,15 €	20 023,84 €	17 565,77 €	28 062,76 €
70 - Ventes produits, prestations services	87 697,04 €	43 059,40 €	48 096,98 €	38 627,45 €	53 749,74 €
73 - Impôts et taxes	667 832,81 €	654 504,28 €	723 748,57 €	723 468,30 €	776 724,05 €
74 - Dotations et participations	310 344,19 €	331 376,85 €	346 725,58 €	362 837,07 €	336 107,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	16 199,36 €	15 376,76 €	21 924,49 €	20 273,07 €	27 287,86 €
76 - Produits financiers	4,82 €	24,29 €	23,46 €	18,98 €	21,21 €
77 - Produits exceptionnels	3 911,61 €	59 692,51 €	1 275,00 €	434,14 €	5 444,56 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes (F)	1 147 236,50 €	1 145 880,44 €	1 187 924,51 €	1 190 974,48 €	1 237 885,39 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Il comprend les aides financières de l'Etat sur les contrats aidés PEC, ainsi que les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 042 – Travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur cout de production. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements de cantine et garderie, les RODP et les frais de personnel facturés au budget annexe aire de lavage.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 63 % des recettes de fonctionnement. La plus importante est celle de la fiscalité locale, les autres recettes principales de ce chapitre sont la taxe sur l'électricité et le FPIC.

Chapitre 74 – Dotations et participations

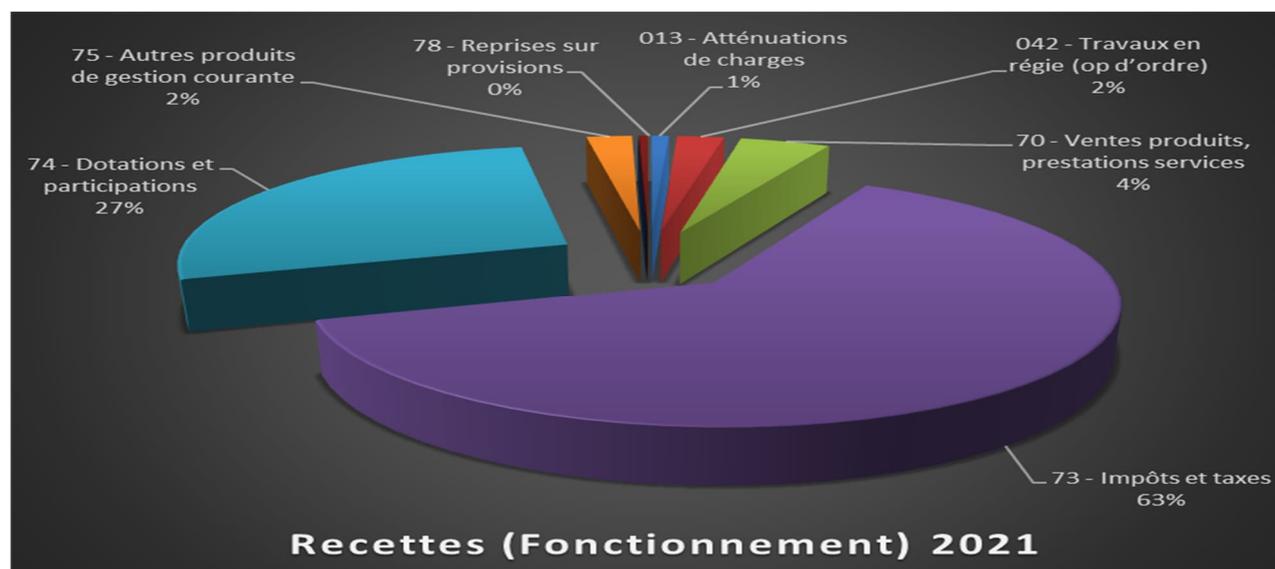
Il concerne les dotations de l'Etat, le FCTVA, la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne l'encaissement des différents loyers.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les remboursements de sinistres et de procédures par les assurances.



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021

Recettes Totales (F°) = chap (013-70-73-74-75-76-77-78-042)	1 237 885,39 €
Dépenses Totales (F°) = chap (011-012-014-65-66-67-68-042)	894 845,97 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 343 039,42 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67-77)	<i>+ 339 653,08 €</i>
---	-----------------------

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 s'établit à **+ 343 039,42 €**, ce qui constitue un excellent résultat.

Le résultat de l'exercice 2021 est stable malgré une hausse des dépenses de fonctionnement neutralisée par une hausse des recettes de fonctionnement.

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2017 à 2021

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Résultat (Fonctionnement)	148 256,77 €	78 281,73 €	276 955,69 €	334 677,55 €	343 039,42 €
<i>Résultat (Fonctionnement) hors charges et produits exceptionnels</i>	144 360,60 €	146 563,92 €	275 680,69 €	334 389,46 €	339 653,08 €



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute

résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (chap 013,70,73,74,75,76,77,78) et les **Dépenses Réelles de F°** (chap 011,012,014,65,66,67,68). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (chap 16), si le montant de la CAF brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion

est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (chap 013,70,73,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (chap 011,012,014,65). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042), les charges (chap 66) et produits (chap 76) financiers, les charges (chap 67) et produits (chap 77) exceptionnels, ainsi que les dotations aux provisions (chap 68) et les reprises sur provisions (chap 78).

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette

est calculée à partir de **l'épargne brute** ôtée du **remboursement du capital de la dette** (chap 16). L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (ch 16)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2021

Recettes Réelles (F°) = chapitres (013,70,73,74,75,76,77,78)	1 209 822,63 €	(042) non comptabilisé
Dépenses Réelles (F°) = chapitres (011,012,014,65,66,67,68)	861 485,01 €	(042) non comptabilisé
Recettes Courantes (F°) = chapitres (013,70,73,74,75)	1 204 356,86 €	(042)(76)(77)(78) non comptabilisé
Dépenses de Gestion (F°) = chapitres (011,012,014,65)	837 898,37 €	(042)(66)(67)(68) non comptabilisé
Remboursement Capital emprunts = chapitre (16)	86 969,26 €	
CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	348 337,62 € la CAF brute	doit être > au remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	28,79 %	il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant
CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	366 458,49 €	
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	30,43 %	
CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	261 368,36 € la CAF nette	reflète les ressources nettes de la Sect° de F° pour financer les équipements en Sect° d'Inv.

Evolution de l'épargne et des taux de la Commune de 2017 à 2021

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
CAF Brute	184 019,29 €	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €
Taux d'épargne Brute	16,33 %	10,03 %	25,81 %	30,16 %	28,79 %
CAF de Gestion	204 435,55 €	204 397,74 €	321 323,27 €	373 521,96 €	366 458,49 €
Taux d'épargne de Gestion	18,21 %	19,11 %	27,54 %	31,84 %	30,43 %
CAF Nette	129 486,28 €	58 921,11 €	245 402,98 €	300 410,91 €	261 369,36 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une très bonne santé financière de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	RAR au 31.12.2021
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS	21 308,58 €	13 518,83 €	28 294,84 €	41 627,79 €	27 873,77 €	
991	VOIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	15 153,99 €	1 459,05 €	20 137,36 €	21 884,93 €	12 370,90 €	
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX					17 221,07 €	210 000,00 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	2 520,00 €	13 201,20 €	50 704,00 €		33 988,80 €	
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	590,00 €	924,00 €	32 093,94 €	254 449,69 €	790 706,39 €	20 489,00 €
1008	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE LA GARE				33 354,28 €	24 882,75 €	
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS			5 250,00 €		3 000,56 €	
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT HABITAT						40 000,00 €
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS					8 348,48 €	15 000,00 €
1015	AGRANDISSEMENT CHEMIN DE LA CONDAMINE				4 294,77 €	6 582,68 €	2 000,00 €
1017	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2020					9 274,50 €	
1018	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2020					45 507,60 €	
1019	TRAVAUX REPARATIONS VOIRIE - INTEMPERIES OCTOBRE 2019					188 292,58 €	
1020	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2021					39 254,01 €	20 000,00 €
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE						
1022	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2021						
1023	VIDEOPROTECTION						
1024	RENOVATION ENERGETIQUE - ECOLE						
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	3 557,00 €	5 959,38 €	4 555,23 €	3 557,00 €	3 557,00 €	230 511,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	74 938,60 €	147 792,06 €	384 473,24 €	71 055,78 €	148 895,58 €	
						1 359 756,67 €	538 000,00 €

990 – Logiciel Mobilier Matériel Divers

Les dépenses principales concernent l'acquisition d'une benne (10 200 €), une paire de butts à 11 avec filets (2 250 €), le filet de protection autour du stade (2 155 €), une autolaveuse (1 965 €), trois charriots pour le rangement de chaises (1 152 €), deux grands bacs à roues pour le LAEP (1 000 €), du matériel technique (1 050 €), une urne électorale avec protections (650 €), une vitrine extérieure pour la médiathèque (600 €).

991 – Voirie Aménagements Divers

Les dépenses principales concernent les travaux sur les cloches de l'église (5 300 €), le remplacement du poteau incendie n°11 (3 700 €), le remplacement d'un lampadaire chemin des lavandes (1 190 €), l'achat de 3 poubelles pour la promenade (1 080 €).



992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public. **Restes à Réaliser (RAR) : 210 000 €**

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Dépenses liées à la démolition du bâtiment communal.

1000 – Création cantine scolaire et garderie

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public. **RAR : 20 489 €**

1008 – Programme Hérault énergies : avenue de la gare

Les dépenses concernent le solde de la part communale de ces travaux.

1010 – Programme Hérault énergies : télégestion des bâtiments

Les dépenses concernent le solde de la part communale de ces travaux.

1011 – Résidence seniors Hérault Habitat

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR : 40 000 €** (participation communale au projet)

1014 – Acquisition terrains bâtiments

Les dépenses réalisées concernent l'acquisition des terrains du domaine de Canet (1 941€), les frais de notaire (120 €) pour la régularisation de la vente Caubel et les consignations versées pour les préemptions du moulin (1 287 €) et des terrains Laboucarie (5 000 €). **RAR : 15 000 €**

1015 – Agrandissement chemin de la condamine

Dépenses liées à la 2^{ème} tranche des travaux Telecom et aux frais de géomètre. **RAR : 2 000 €**

1017 – Programme Hérault énergies : éclairage public 2020

Les dépenses concernent la part communale de ces travaux.

1018 – Travaux voirie et espaces aménagés 2020

Dépenses liées aux travaux lot moulin des rives, impasse du parc et impasse de la distillerie.

1019 – Travaux réparations voirie – intempéries octobre 2019

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public.

1020 – Programme Hérault énergies : éclairage public 2021

Les dépenses concernent un acompte de 70% de la part communale de ces travaux. **RAR : 20 000 €**

1021 – Rénovation énergétique - salle du peuple

1022 – Travaux voirie et espaces aménagés 2021

1023 – Vidéoprotection

1024 – Rénovation énergétique - école

Aucune dépense sur l'exercice 2021 pour ces 4 opérations.

ONA – Opérations Non Individualisées

Participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €). **RAR : 230 511 €**

OPFI – Opérations Financières

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (86 969 €), et les opérations d'ordre budgétaires : travaux en régie (28 062 €), matériels techniques PAPPH (13 995 €), opérations patrimoniales 041 route de Lieuran (19 868 €).

Les dépenses d'investissement 2021 représentent un montant de 1 359 756,67 € avec des restes à réaliser (RAR) au 31/12/2021 de 538 000 €



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	RAR au 31.12.2021
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS			490,00 €	
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX			22 612,06 €	99 948,00 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN			211 354,00 €	
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE		595 003,66 €	10 495,50 €	200 607,00 €
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS			492,00 €	
1012	SALLE OMNISPORTS			16 176,00 €	
1018	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2020			16 000,00 €	
1019	TRAVAUX REPARATIONS VOIRIE - INTEMPERIES OCTOBRE 2019				10 945,00 €
1022	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2021				16 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	387 106,90 €	112 959,73 €	225 473,86 €	
				503 093,42 €	327 500,00 €

990 – Logiciel Mobilier Matériel Divers

Subvention (490€) de l'Etat pour l'acquisition d'une urne électorale et des parois de protection.

992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Subvention (22 612€) de l'Etat. **RAR : 99 948 €**

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Subventions (20 000€) de la CCAM et (191 354 €) de l'Etat au titre des amendes de police.

1000 – Création cantine scolaire et garderie

Acomptes subventions (8 392 €) du Département et (2 103 €) de l'Etat (ASP) **RAR : 200 607 €**

1010 – Programme Hérault énergies : télégestion des bâtiments

Subvention (492€) d'Hérault énergies.

1012 – Salle omnisports

Subventions (9 432€) d'Hérault énergies et (6 744 €) de la Région.

1018 – Travaux voirie et espaces aménagés 2020

Subvention (16 000 €) du Département (FAIC).

1019 – Travaux réparations voirie – intempéries octobre 2019

RAR 10 945 €

1022 – Travaux voirie et espaces aménagés 2021

RAR 16 000 €

OPFI – Opérations Financières

Les recettes concernent l'affectation du résultat de l'année 2020 (103 517 €), le FCTVA (28 031 €), les taxes d'urbanisme TAM (26 700 €) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements 33 360 €), (opérations patrimoniales 19 868 €) (matériels techniques PAPPH 13 995 €).

Les recettes d'investissement 2021 représentent un montant de 503 093,43 € avec des restes à réaliser (RAR) au 31.12.2021 de 327 500 €



Commune de Puissalicon

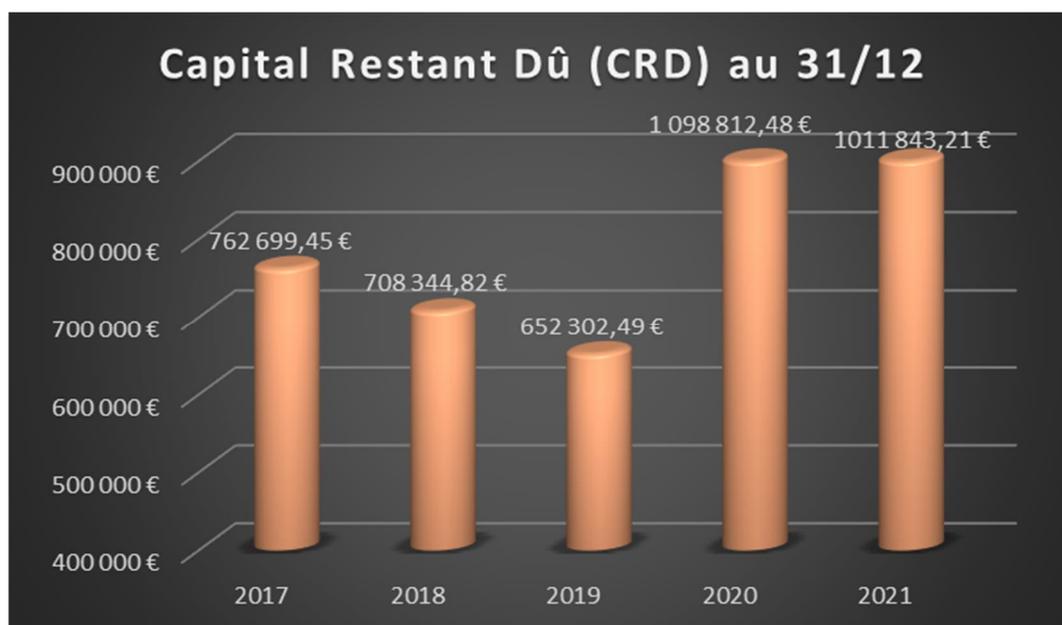
ETAT de la DETTE

7 emprunts en cours sur l'exercice 2021

Capital remboursé sur l'année 2021 : **86 969,26 €** - dépenses d'Investissement (chap 16)
 Intérêts remboursés sur l'année 2021 : **20 934,42 €** - dépenses de Fonctionnement (chap 66)

Annuité de la dette 2021 : **107 903,68 €**

Le Capital Restant Dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2021 à **1 011 843,21 €**

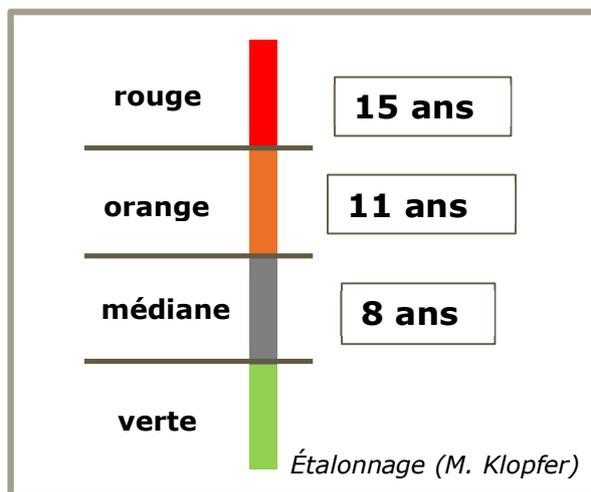


Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans** est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2017	2018	2019	2020	2021
CRD (31/12/n)	762 699,45 €	708 344,82 €	652 302,49 €	1 098 812,48 €	1 011 843,21 €
CAF (brute)	184 019,29 €	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €
Ratio "Klopfer" = (CRD 31/12/n) / CAF (brute)	4,14	6,25	2,16	3,10	2,90

Le ratio « Klopfer » à la clôture de l'exercice 2021 s'établit à **2,90**

Ce ratio exprime une excellente capacité de désendettement de la Commune.



Commune de Puissalicon

**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2021** – [Délibération n°2022-02]
et Adoption du **compte administratif 2021** – [Délibération n°2022-03]

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2021	1 237 885,39 €
Dépenses de fonctionnement 2021	894 845,97 €
Résultat de l'exercice	343 039,42 €
Résultat antérieur reporté (R002)	890 324,57 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	1 233 363,99 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2021	503 093,42 €
Dépenses d'investissement 2021	1 359 756,67 €
Résultat de l'exercice	-856 663,25 €
Résultat antérieur reporté (R001)	424 982,16 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	-431 681,09 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	327 500,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	538 000,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	-642 181,09 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	591 182,90 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	801 682,90 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2021 à la somme de + 801 682,80 € : montant identique à celui du compte de gestion.



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 – [Délibération n°2022-04]

Le compte administratif 2021, en concordance avec le compte de gestion, fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 1 233 363,99 €**
- un déficit d'investissement de : **- 431 681,09 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un déficit de : **- 210 500 €**

- RAR recettes : **+ 327 500 €**
- RAR dépenses : **- 538 000 €**

Le déficit global d'investissement est donc de : - 642 181,09€

Par conséquent, il y a lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat déficitaire d'investissement global qui s'élève à – 642 181,09 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2021	1 233 363,99 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	642 181,09 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2022
Excédent de fonctionnement reporté	591 182,90 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2022



Aire de Lavage (budget annexe)
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	894,50 €	4 026,24 €	4 181,69 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	500,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses (F)	894,50 €	4 026,24 €	4 681,69 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage (eau, électricité, télécommunications et entretiens divers).

Chapitre 012 - Charges de personnel

Il s'agit d'un forfait annuel lié aux dépenses de personnel, on retrouve ce montant en recette sur le budget principal.

Aire de Lavage (budget annexe)
RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	5 465,00 €	846,25 €	6741,25 €
74 - Dotations et participations	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	17 750,00 €
TOTAL Recettes (F)	15 465,00 €	846,25 €	24 491,25 €

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements.

Pour rappel, les tarifs sont les suivants :

- Abonnement annuel par pulvérisateur : 50 €
- Abonnement annuel par machine à vendanger : 150 €
- Prix de l'eau au m3 : 2,50€
- Remplacement d'un badge prépayé (en cas de perte, de vol ou de casse) 20 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sur l'exercice 2019, une subvention de 10 000 € a été versée du budget principal vers le budget annexe de l'aire de lavage. Cette subvention exceptionnelle et unique à la création du budget annexe ne pourra pas être versée les années suivantes, car en effet, s'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) le budget doit s'équilibrer de façon autonome.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit d'une dotation de l'Etat sur ce budget (SPIC) par rapport à la crise sanitaire.



Aire de Lavage (budget annexe)**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2021** – [Délibération n°2022-05]
et Adoption du **compte administratif 2021** – [Délibération n°2022-06]

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2021	24 491,25 €
Dépenses de fonctionnement 2021	4 681,69 €
Résultat de l'exercice	19 809,56 €
Résultat antérieur reporté (R002)	11 390,51 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	31 200,07 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2021	0,00 €
Dépenses d'investissement 2021	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté (R001)	0,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	618 711,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	618 711,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	31 200,07 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	31 200,07 €

La commune ayant donné mandat à la CC les Avant-Monts pour la construction, il n'y a aucun mouvement comptable en Investissement sur l'exercice 2021.

Les écritures comptables d'intégration de l'aire de lavage seront réalisées sur l'exercice 2022.

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2021 à la somme de + 31 200,07 € : montant identique à celui du compte de gestion.

Pas d'affectation de résultat

